



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Le dix septembre deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ces séances, sous la présidence de Madame Doutremepuich, Maire ; en suite de convocations en date du trente août deux mille vingt-quatre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Ms Kusz, Nevejans, Thilly,
Mes Crouvisier, Doutremepuich, Gruchala, Hocquette et Tiprez

Etait excusés : M Louette a donné procuration à M Thilly, Mme Massa a donné procuration à Mme Hocquette, Mme Delaforge a donné procuration à M Nevejans

Monsieur Nevejans est élu secrétaire de séance

Objet : modification du montant de l'attribution du FCCR 2021

Madame le Maire rappelle que le FCCR 2021 de la CALL a été attribué sur l'aménagement d'un parcours sportif de type « parcours santé » et fitness de plein air pour un montant de 22 900€.

Les aménagements ont été réalisés et le plan de financement définitif fait apparaître un montant sollicité du FCCR à hauteur de 22 311,50€. Il convient donc de délibérer sur cette modification.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après discussion, à l'unanimité, **ACCEPTTE** cette proposition d'attribuer le montant de 22 311,50€ du FCCR 2021.

Fait en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Le Maire

Mme DOUTREMEPUICH


